

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-147

OBJET : VERSEMENTS D'ACOMPTE SUR SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS DE LA COMMUNE AYANT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS EN 2025 ET QUI SERONT SUBVENTIONNÉS EN 2026

DÉLIBÉRATION : 2025-147
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : VERSEMENTS D'ACOMPTE SUR SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS DE LA COMMUNE AYANT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS EN 2025 ET QUI SERONT SUBVENTIONNÉS EN 2026

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

De nombreux organismes, établissements publics et associations ne peuvent attendre le vote du Budget Primitif 2026 pour recevoir les fonds nécessaires à leur activité annuelle. Ce dernier intervient lors du Conseil Municipal du 2 février 2026.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser, dès le début de l'année 2026 les versements suivants :

- aux associations subventionnées en 2025 qui seront subventionnées en 2026, après examen de leurs comptes annuels et qui en font la demande, le versement d'acomptes d'un montant total ne pouvant excéder 50 % du montant de la subvention ou de la participation accordée en 2025 et dans la limite de 22 500 €,
- aux établissements publics subventionnés en 2025 qui seront subventionnés en 2026, le versement d'acomptes d'un montant total ne pouvant excéder 50 % du montant de la participation accordée en 2025.

Les associations et établissements publics concernés ainsi que les montants maximums sont les suivants :

	SUBVENTIONS ou PARTICIPATIONS ACCORDÉES EN 2025 à hauteur de 50 %
Centre Communal d'Action Sociale	971 251,00 €
CCAS – Budget annexe CLIC	66 119,00 €
CCAS – Budget annexe Accueil de Jour	31 010,41 €
CCAS – Budget annexe PRE (Programme Réussite Educative)	28 621,50 €
O.H.R.P.A.	60 000,00 €
C.O.S.C.	314 184,57 €
MJC La Bouvardière	93 515,23 €
ASEC du Sillon de Bretagne	42 837,50 €
ASEC Soleil Levant	38 235,50 €
ASEC du Bourg	13 166,50 €
USSH - Cyclistes	9 500,00 €
Office des Sports Herblinois	17 500,00 €
Carré International	53 585,00 €
Jet FM	7 125,00 €
FRMJC	37 511,50 €

O.H.R.P.A :

Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Nadine PIERRE, Liliane NGENDAHAYO, Hélène CRENN, Alain CHAUVET et Sébastien ALIX n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

C.O.S.C. :

Liliane NGENDAHAYO, Driss SAÏD et Mohamed HARIZ n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

MJC La Bouvardière :

Léa MARIÉ et Baghdadi ZAMOUM n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ASEC du Sillon de Bretagne :

Alain CHAUVET et Baghdadi ZAMOUM n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ASEC Soleil Levant :

Alain CHAUVET n'a pas pris part au débat, ni au vote et est sorti de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

ASEC du Bourg :

Sarah TENDRON et Marine DUMÉRIL n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sorties de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Office des Sports Herblinois :

Farida REBOUH, Jean-Pierre FROMONTEIL, Marine DUMÉRIL, Marcel COTTIN, Baghdadi ZAMOUM, Primaël PETIT, Catherine MANZANARÈS et Sébastien ALIX n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Carré International :

Farida REBOUH, Marcel COTTIN, Alain CHAUVET, Liliane NGENDAHAYO, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET et Yann MAREAU-CAREL n'ont pas pris part au débat, ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Autres associations (CCAS – USSH – Cyclistes – Jet FM – FRMJC) :

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération d'attribution de subventions aux autres associations à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025